

Art. 30. In hetzelfde besluit wordt bijlage 14 vervangen door de bijlage 13 gevoegd bij dit besluit.

Art. 31. In hetzelfde besluit wordt bijlage 15 vervangen door de bijlage 14 gevoegd bij dit besluit.

Art. 32. In hetzelfde besluit wordt bijlage 16 vervangen door de bijlage 15 gevoegd bij dit besluit.

Art. 33. In hetzelfde besluit wordt bijlage 17 vervangen door de bijlage 16 gevoegd bij dit besluit.

Art. 34. In hetzelfde besluit wordt bijlage 18, vervangen bij het besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap van 24 januari 2013, vervangen door de bijlage 17 gevoegd bij dit besluit.

Art. 35. In hetzelfde besluit wordt een bijlage 19 ingevoegd die bij de bijlage 18 van dit besluit gevoegd is.

Art. 36. In hetzelfde besluit wordt een bijlage 20 ingevoegd die bij de bijlage 19 van dit besluit gevoegd is.

Art. 37. § 1. De aanvragen om erkenning met betrekking tot de beloften voor steun voor de productie die vóór de inwerkingtreding van dit besluit toegekend werden, blijven aan de erkenningsprocedure onderworpen die van kracht was bij de toekenning van de belofte voor steun.

§ 2. De aanvragen om erkenning met betrekking tot de beloften voor steun voor de productie die na de inwerkingtreding van dit besluit toegekend worden, zijn onderworpen aan de erkenningsprocedure bedoeld in de afdeling 3.

§ 3. In afwijking van § 1 informeert de producent van audiovisuele werken die een belofte voor de steun aan creatie gekregen heeft vóór de inwerkingtreding van dit besluit en die zijn dossier wenst voor te leggen aan de nieuwe erkenningsprocedure die uitgevoerd wordt bij dit besluit, het Centrum voor de filmsector en de audiovisuele sector in. In die veronderstelling zullen alle voorwaarden voor de afdeling 3 van dit besluit op hem worden toegepast.

Art. 38. De Minister bevoegd voor de Filmsector is belast met de uitvoering van dit besluit.

Brussel, 17 mei 2017.

De Minister-President,
R. DEMOTTE

De Vice-Présidente en Minister van Cultuur en Kind,
A. GREOLI

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

[C – 2017/20422]

17 MAI 2017. — Arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 mars 2012 relatif aux primes au réinvestissement

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 10 novembre 2011 relatif au soutien au cinéma et à la création audiovisuelle, tel que modifié par les décrets du 17 juillet 2013 et du 23 février 2017, notamment les articles 4, 47, 49, 51 et 55;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 mars 2012 relatif aux primes au réinvestissement, modifié les 21 novembre 2013 et 8 juillet 2015;

Vu l'avis du Comité de concertation du cinéma et de l'audiovisuel, donné les 3 mai et 17 juin 2016;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances, donné le 3 mars 2017;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le 31 mars 2017;

Vu la demande d'avis dans un délai de trente jours, adressée au Conseil d'État le 31 mars 2017, en application de l'article 84, § 1, alinéa 1, 2°, des lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973;

Considérant l'absence de communication de l'avis dans ce délai;

Vu l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973;

Vu le « test genre » du 9 mai 2017 établi en application de l'article 4, alinéa 2, 1°, du décret du 7 janvier 2016 relatif à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la Communauté française;

Sur proposition de la Vice-Présidente, Ministre de la Culture et de l'Enfance;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. Dans l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 mars 2012 relatif aux primes au réinvestissement, l'intitulé est complété par les mots « d'œuvres audiovisuelles ».

Art. 2. Dans l'article 1^{er} du même arrêté, les modifications suivantes sont apportées :

1° le paragraphe 1^{er} est remplacé par ce qui suit :

« § 1^{er}. Le montant maximum de la prime au réinvestissement d'un long métrage et d'un documentaire de création d'une durée égale ou supérieure à soixante minutes est de 140.000 euros. ».

2° l'alinéa 1^{er} du paragraphe 2 est remplacé par ce qui suit :

« Le montant maximum de la prime au réinvestissement d'un documentaire de création d'une durée inférieure à soixante minutes est de 20.000 euros. »

Art. 3. L'article 2 du même arrêté est remplacé par ce qui suit :

« Art.2. Pour l'application du présent arrêté, l'on entend par lieux de diffusion reconnus, les institutions culturelles (centres culturels, bibliothèques, musées,...) subventionnées par la communauté française et faisant partie de la liste figurant à l'annexe 7. ».

Art. 4. Dans l'article 3 du même arrêté, les modifications suivantes sont apportées :

- 1° le mot « coefficients » est remplacé par les mots « prix fictifs par entrée »;
- 2° les mots « œuvres audiovisuelles de fiction » sont remplacés par les mots « fictions »;
- 3° les « œuvres audiovisuelles d'animation » sont remplacés par les mots « les animations »;
- 4° les mots « œuvres audiovisuelles documentaires » sont remplacés par les mots « documentaires de création ».

Art. 5. À l'article 4 du même arrêté, les mots « 35 MM » sont remplacés par le mot « DCP ».

Art. 6. Dans l'article 5 du même arrêté, les modifications suivantes sont apportées :

- 1° au paragraphe 1^{er}, les mots « de longs métrages et de courts métrages » sont supprimés;
- 2° Il est inséré un paragraphe 1^{er}/1 rédigé comme suit :

« § 1^{er}/1. Le demandeur introduit sa demande au plus tard le 31 mars de l'année suivant l'année pour laquelle la prime est sollicitée »;
- 3° le paragraphe 2 est remplacé par ce qui suit :

« § 2. Les demandes de primes au réinvestissement de longs métrages et de documentaires de création d'une durée égale ou supérieure à soixante minutes sont, sous peine d'irrecevabilité, accompagnées :

 - 1° des bordereaux annuels, par cinéma et lieu de diffusion reconnu, relatifs à l'exploitation de l'œuvre audiovisuelle pour laquelle la prime est sollicitée, datés, signés et certifiés exacts;
 - 2° de deux exemplaires d'une liste récapitulative établie sur base des bordereaux ci-dessus et ventilant les entrées par cinéma et lieu de diffusion;
 - 3° pour les majorations visées à l'article 49§ 2 du décret du 10 novembre 2011 relatif au soutien au cinéma et à la création audiovisuelle, ci-après dénommé le décret :
 - un exemplaire des contrats de diffusions télévisuelles, VOD ou d'édition DVD ou une attestation d'audience;
 - un exemplaire des lettres de sélections en festivals. »;
- 4° le paragraphe 3 est remplacé par ce qui suit :

« § 3. Les demandes de primes au réinvestissement de courts métrages et de documentaires de création d'une durée inférieure à soixante minutes sont, sous peine d'irrecevabilité, accompagnées des documents suivants attestant le respect de deux des trois critères fixés à l'article 6 :

 - 1° s'il échet les bordereaux annuels, par cinéma et lieu de diffusion reconnu, relatifs à l'exploitation de l'œuvre audiovisuelle pour laquelle la prime est sollicitée, datés, signés et certifiés exacts ainsi que deux exemplaires d'une liste récapitulative établie sur base de ces bordereaux et ventilant les entrées par cinéma et lieu de diffusion reconnu;
 - 2° s'il échet, un exemplaire des contrats de diffusions télévisuelles, VOD ou d'édition DVD ou une attestation d'audience;
 - 3° s'il échet, un exemplaire des lettres de sélections en festivals. »;
- 5° le paragraphe 4 est remplacé par ce qui suit :

« § 4. Les bordereaux visés aux §§ 3 et 4 sont établis selon le modèle figurant à l'annexe 8. »;

Art. 7. À l'article 6 du même arrêté, les modifications suivantes sont apportées :

- 1° les mots « ou de documentaire de création d'une durée inférieure à soixante minutes » sont insérés entre les mots « de court métrage » et les mots « , l'œuvre audiovisuelle »;
- 2° au 1°, les mots « ou lieux de diffusion reconnus » sont insérés entre les mots « deux salles de cinéma » et les mots « situés sur le territoire »;
- 3° au 2°, le mot « Internet » est remplacé par le mot « VOD »;
- 4° le 2° est complété par les mots « ou avoir été visionnée par un minimum de 50.000 téléspectateurs »;
- 5° le 3° est complété par les mots suivants : « Les festivals doivent se dérouler au plus tard l'année pour laquelle la prime est demandée ».

Art. 8. Après l'article 6 du même arrêté, il est inséré un article 6/1 rédigé comme suit :

« Art. 6/1. Pour obtenir la majoration visée à l'article 49, § 2, du décret, l'œuvre audiovisuelle doit remplir l'une des conditions suivantes :

- a) avoir été vendue pour un montant minimum total de 50 euros par minute auprès d'éditeurs de services télévisuels, VOD et/ou DVD, dont la couverture est au moins nationale ou avoir été visionnée par un minimum de 50.000 téléspectateurs;
- b) avoir été sélectionnée:
 - soit dans au minimum deux festivals appartenant à la liste figurant à l'annexe 4;
 - soit dans au minimum un festival appartenant à la liste figurant à l'annexe 4, et en compétition officielle dans au minimum neuf festivals autres que ceux appartenant à la liste figurant à l'annexe 4;
 - soit en compétition officielle dans au minimum dix festivals autres que ceux appartenant à la liste figurant à l'annexe 4.

Les festivals doivent se dérouler au plus tard l'année pour laquelle la prime est demandée. ».

Art. 9. Dans l'article 8, paragraphe 1^{er}, du même arrêté, les modifications suivantes sont apportées :

- 1° les mots « , et/ou » sont supprimés;
- 2° les mots « , l'auteur-réalisateur et/ou le scénariste » sont insérés entre les mots « le distributeur » et le mot « transmet »;
- 3° l'alinéa 1^{er} est complété par la phrase « Pour le scénariste, une déclaration sur l'honneur d'engagement à l'écriture d'un projet déterminé est jointe à cette déclaration de créance ».

Art. 10. Dans l'article 8/1 du même arrêté, inséré par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 novembre 2013, les modifications suivantes sont apportées :

- 1° le 1° est supprimé;
- 2° les mots « 2° pour les primes au réinvestissement de courts métrages, » sont supprimés;
- 3° les mots « la survenance du premier des événements suivants » sont ajoutés après les mots « au plus tard quatre mois après »;
- 4° les mots « ou un lieu de diffusion reconnu » sont insérés entre les mots « salle de cinéma » et « situés sur ».

Art. 11. À l'article 10 du même arrêté, les mots « l'Audiovisuel » sont remplacés par les mots « le cinéma ».

Art. 12. Dans l'intitulé de l'annexe 1 du même arrêté, remplacée par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 novembre 2013, les mots « œuvres audiovisuelles de fiction » sont remplacés par le mot « fictions ».

Art. 13. Dans l'intitulé de l'annexe 2 du même arrêté, remplacée par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 novembre 2013, les mots « œuvres audiovisuelles d'animation » sont remplacés par le mot « animations ».

Art. 14. Dans l'intitulé de l'annexe 3 du même arrêté, remplacée par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 novembre 2013, les mots « œuvres audiovisuelles documentaires » sont remplacés par le mot « documentaires de création ».

Art. 15. Dans les annexes 1, 2 et 3 du même arrêté, les modifications suivantes sont à chaque fois apportées :

- 1° les mots « coefficient de 0 » sont remplacés par les mots « prix fictif de 0€/entrée »;
- 2° les mots « coefficient de 0,5 » sont remplacés par les mots « prix fictif de 1€/entrée »;
- 3° les mots « coefficient de 1 » sont remplacés par les mots « prix fictif de 2€/entrée »;
- 4° les mots « coefficient de 1,5 » sont remplacés par les mots « prix fictif de 3€/entrée ».

Art. 16. Dans le même arrêté, l'annexe 4 est remplacée par l'annexe 1 jointe au présent arrêté.

Art. 17. Dans le même arrêté, l'annexe 5 est remplacée par l'annexe 2 jointe au présent arrêté.

Art. 18. Dans le même arrêté, l'annexe 6 est remplacée par l'annexe 3 jointe au présent arrêté.

Art. 19. Dans le même arrêté, il est inséré une annexe 7 jointe en annexe 4 au présent arrêté.

Art. 20. Dans le même arrêté, il est inséré une annexe 8 jointe en annexe 5 au présent arrêté.

Art. 21. Le Ministre qui a le cinéma dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 17 mai 2017.

Le Ministre-Président,
R. DEMOTTE

La Vice-Présidente, Ministre de la Culture et de l'Enfance,
A. GREOLI

**Annexe 1 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du
17 mai 2017 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 29 mars 2012 relatif aux primes au réinvestissement d'œuvres
audiovisuelles : Liste des festivals**

**Annexe 4 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du
29 mars 2012 relatif aux primes au réinvestissement d'œuvres
audiovisuelles: Liste des festivals**

La sélection en compétition officielle du court métrage, du long métrage, du documentaire de création et/ou de la série télévisuelle de fiction dans les festivals suivants donne accès à l'aide à la promotion:

Aix-en-Provence	(décembre)	Festival Tous Courts
Angers	(janvier)	Festival Premiers Plans
Aspen	(avril)	Aspen Shortsfest
Austin	(mars)	South by Southwest Film Festival
Banff	(juin)	World Media Festival
Barcelone	(avril)	Festival International du Court métrage
Berlin	(novembre)	Interfilm
Bilbao	(novembre)	Zinebi – Festival Internacional de Cine Documental y Cortometraje
Brest	(novembre)	Festival Européen du Film Court
Bucarest	(avril)	Festival International Next
Buenos Aires	(avril)	BAFICI
Cluj-Napoca	(mai)	Trasilvanian International Film Festival
Copenhague	(novembre)	CPH-Dox
Edinburgh	(août)	Festival International de Télévision
Florence	(novembre)	Festival dei Popoli
Gérardmer	(janvier)	Festival International du Film Fantastique
Hambourg	(juin)	Internationales Kurz Film Festival
Jihlava	(octobre)	Festival International du Film Documentaire
Kiev	(octobre)	MOLODIST
La Rochelle	(septembre)	Festival de la Fiction Télévisuelle
Les Arcs	(décembre)	Festival du Cinéma Européen
Lisbonne	(octobre)	DocLisboa
Locarno	(août)	Festival International
Los Angeles	(novembre)	AFI International Film Festival
Mannheim	(novembre)	Festival International
Mar del Plata	(novembre)	Festival International
Marseille	(juillet)	Festival International du Documentaire
Monte-Carlo	(juin)	Festival de Télévision
Montréal	(octobre)	Festival International du Nouveau Cinéma et des nouveaux médias
Montréal	(novembre)	RIDM
Paris	(mars)	Cinéma du Réel
Paris	(avril)	Séries Mania
Prague	(janvier)	Short Film Festival

Puchon	(juillet)	International Fantastic Film Festival
Rio de Janeiro	(novembre)	Curta cinema – Int Short Film Festival
Rome	(octobre)	Rome Film Festival
Rotterdam	(janvier)	Festival International du Film
Saguenay	(mars)	Regard sur le court métrage
Saint Petersburg	(septembre)	Message to Man International Film Festival
San Sebastian	(septembre)	Festival International
Sao Paulo	(octobre)	Festival International
Sheffield	(juin)	Festival International du Film Documentaire
Sitges	(octobre)	Festival International du Film Fantastique
Stuttgart	(avril)	Internationales Trickfilms Festival
Tallinn	(novembre)	Tallinn Black Nights Film Festival
Tampere	(mars)	Festival du Court Métrage
Tribeca	(avril/mai)	Film Festival
Uppsala	(octobre)	Festival International du Court métrage
Varsovie	(octobre)	Warsaw Film Festival
Vila do Conde	(juillet)	Festival International du Court métrage
Winterthur	(novembre)	Internationale Kurzfilmtage

La sélection du court métrage, du long métrage, du documentaire de création et/ou de la série télévisuelle de fiction dans les festivals suivants, à l'exception des programmations spéciales exclusivement consacrées au cinéma belge, des rétrospectives des focus ou des projections de marché, donne accès à l'aide à la promotion:

Amsterdam	(novembre)	Festival International du Film Documentaire
Angers	(janvier)	Festival Premiers Plans
Annecy	(juin)	Festival International du Film d'Animation
Berlin	(février)	Internationale Filmfestspiele
Biarritz	(janvier)	Festival International des Programmes Audiovisuels
Cannes	(mai)	Festival International du Film
Clermont-Ferrand	(février)	Festival du Court métrage
Göteborg	(janvier)	Festival International
Karlovy Vary	(juillet)	Festival International
Leipzig	(octobre)	Festival International du documentaire et de l'animation
Locarno	(août)	Festival International
Montréal	(mars)	Festival International du Film sur l'Art
New York	(mars)	New York International Children's Film Festival
Nyon	(avril)	Visions du Réel
Ouagadougou	(février/mars)	FESPACO
Pusan	(octobre)	Festival International
Rome	(octobre)	Festival International
Rotterdam	(janvier)	Festival International
Sao Paulo	(août)	Festival International du Court-Métrage
Sundance	(janvier)	Festival du Film
Toronto	(avril/mai)	Festival International du Documentaire Hot Docs
Toronto	(septembre)	Festival International

Venise (septembre) Mostra Internazionale de Cinema

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 mai 2017 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 mars 2012 relatif aux primes au réinvestissement.

Bruxelles, le 17 mai 2017.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

La Vice-Présidente, Ministre de la Culture et de l'Enfance,

Mme A. GREOLI

Annexe 2 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 mai 2017 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 mars 2012 relatif aux primes au réinvestissement d'œuvres audiovisuelles : Liste des dépenses éligibles

Annexe 5 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 mars 2012 relatif aux primes au réinvestissement d'œuvres audiovisuelles: Liste des dépenses éligibles

Liste des dépenses éligibles pour le producteur

1. Les dépenses belges relatives aux postes suivants sont éligibles:
 - droits artistiques;
 - équipe technique;
 - interprétation;
 - charges sociales;
 - décors et costumes;
 - transports/défraiement/régie;
 - moyens techniques (exclusivement la location ou l'achat de matériel afférent à l'œuvre audiovisuelle);
 - pellicules et laboratoires;
 - assurances;
 - frais généraux;
 - auteurs;
 - producteurs.

2. Sont également éligibles les participations belges (c'est-à-dire l'apport de tout ou partie de la rémunération considérée au financement de l'œuvre, cet apport faisant l'objet d'une contrepartie sous forme de pourcentage sur la recette d'exploitation de l'œuvre audiovisuelle) pour les postes droits artistiques (hors auteur), équipe technique (hors réalisateur), interprétation, producteurs à concurrence de maximum 25 % du budget global du film.

Liste des dépenses éligibles pour le(s) scénariste(s) et réalisateur(s)

Les dépenses et participations belges relatives aux postes suivants sont éligibles:

- équipe technique;
- auteurs.

Liste des dépenses éligibles pour une aide au développement

1. Les dépenses et participations belges relatives aux postes suivants sont éligibles pour le scénario:

- Scénario: réécriture (plafonné à 25 % de l'aide)
- Script doctoring
- Recherche et consultance
- Concours de scénarios et bourses
- Traduction
- Frais de copie

2. Les dépenses et participations belges relatives aux postes suivants sont éligibles pour la préparation:

- Recherche de décors: repérages, photos ...
- Casting
- Essais et moyens techniques (caméras, espaces mémoire, effets spéciaux ...)
- Réalisation d'un teaser, matériel visuel
- Story board et graphisme pour les projets d'animation
- Budgétisation et planning
- Recherche de partenaires financiers (ex: inscriptions en marchés)
- Conseils juridiques
- Frais de déplacement, d'hôtel et de séjour (plafonnés à 10 % du devis de développement)

Liste des dépenses éligibles pour le distributeur

1. Publicité

- Conception et impression des affiches, des flyers et des cartes postales
- Bandes annonces
- Projections avant première
- Diffusions spot radio, Tv et internet, pavé dans la presse
- Merchandising
- Affichages

2. Presse

- Fiches techniques, dépliants, dossiers de presse (toutes langues)

3. Copies

- Tirage copies (sauf copies zéro et 1, sauf masters) + sous-titres
- Vérification et stockage copies
- Frais VPF
- Dépenses liées à la fabrication de la clé KDM
- Coordination de la diffusion
- Assurances
- Contacts avec les exploitants

4. Edition DVD

- Production d'un «making of» du film
- Droit relatifs aux images et aux sons des séquences reprises dans les bonus
- Mastering
- Authoring (encodage, configuration des menus et navigation)
- Confection des jaquettes
- Promotion du DVD à sa sortie (publicités, annonces, presse,...)

Attestations des dépenses

Les dépenses relatives à des prestations de travail salariées sont attestées par un contrat de travail signé par la société bénéficiaire de l'aide et le travailleur.

Les dépenses relatives à l'achat ou la location de biens et services de 150 euros et plus sont attestées par une facture acquittée par la société bénéficiaire de l'aide.

Les dépenses relatives à l'achat ou la location de biens et services de moins de 150 euros sont attestées par une facture acquittée par la société bénéficiaire de l'aide, par une déclaration de créance ou par un ticket de caisse.

Les dépenses relatives à des participations sont attestées par un contrat de participation.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 mai 2017 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 mars 2012 relatif aux primes au réinvestissement d'œuvres audiovisuelles.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

La Vice-Présidente, Ministre de la Culture et de l'Enfance,

Mme A. GREOLI

**Annexe 3 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du
17 mai 2017 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 29 mars 2012 relatif aux primes au réinvestissement d'œuvres
audiovisuelles : Modèle de formulaire**

**Annexe 6 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du
29 mars 2012 relatif aux primes au réinvestissement d'œuvres
audiovisuelles: Modèle de formulaire**

TITRE DU FILM:

(1 exemplaire non relié)

- Fiches 1 et 2: responsables et généralités définitifs;
- Contrat(s) avec l'(les) auteur(s) pour l'acquisition des droits sur l'œuvre à produire;
- Contrat(s) réalisateur(s)-technicien(s);
- Fiches 3 et 4: techniciens et interprètes;
- Fiche technique;
- Grilles de points pour le long métrage (joindre tous les contrats belges, factures payées pas la Belgique);
- Fiche 5: budget récapitulatif;
- Fiche 5bis: budget détaillé ;
- Fiche 6: plan de financement définitif;
- Liste complète des dépenses en Belgique;
- Entièrement des pièces justificatives du financement de l'œuvre: contrat(s) de coproduction, justificatifs d'apports en fonds propres (attestation bancaires), attestations de mise en participation, listing des certificats d'investissement tax shelter, contrat(s) finalisé(s) d'intervention de(s) télévision(s), contrat(s) de distribution, contrat(s) de vente internationale, contrat(s) de(s) partenaire(s) institutionnel(s), ...;
- Contrats finalisés des techniciens-cadres et interprètes principaux;
- Fiche 7: plan complet de répartition des cessions;
- Plan de promotion et diffusion;
- Plan complet de répartition des recettes;
- Générique début et générique fin.



**Tous les contrats, fiches, budgets doivent être photocopiés
« recto-verso » (document par document)**

Formulaires sur le site: www.audiovisuel.cfwb.be ... Centre du Cinéma ...
Primes au réinvestissement ... Les éléments à télécharger ...

FICHE N°1 - RESPONSABLE(S)**TITRE DU FILM:****1. SOCIETE DE PRODUCTION:** (raison sociale et coordonnées complètes)Téléphone:
Mail:

Fax:

Représentée par:
Titre:
Fonction:**2. COPRODUCTEUR(S):** (raison sociale et coordonnées complètes)Téléphone:
Fax:
Mail:Téléphone:
Fax:
Mail:Téléphone:
Fax:
Mail:Téléphone:
Fax:
Mail:**3. REALISATEUR:**Nom, prénom:
Adresse complète:Téléphone:
Mail:

Fax:

4. AUTEUR:Nom, prénom:
Adresse complète:Téléphone:
Mail:

Fax:

5. Le type de production: (prière de cocher au regard du type de production)

- Long métrage (fiction longue cinéma)
- Téléfilm (fiction longue télévisuelle)
- Série télévisuelle (fiction)
- Court métrage (fiction courte cinéma)
- Documentaire de création (long métrage cinéma)
- Documentaire de création (documentaire télévisuel)
- Documentaire de création (série télévisuelle)
- Expérimental

6. Aide demandée: (prière de cocher au regard du type de production)

- Aide à l'écriture (long métrage cinéma - téléfilm - série de fiction) *
- Aide au développement (documentaire de création)
- Aide à la production avant le début des prises de vues (LM ou CM fiction - cinéma - téléfilm - série TV - doc de création)
- Aide à la production après le début des prises de vues (LM ou CM fiction - cinéma - doc de création)
- Aide à la production avant ou après le début des prises de vues d'un film lab

* Les demandes d'aide à l'écriture d'un scénario peuvent être introduites par le scénariste.

Date et lieu:

Noms des Producteurs délégué et exécutif et signatures:

FICHE N°2 - GENERALITES

- 1. TITRE DU FILM:**
- 2. SCENARIO ORIGINAL / ADAPTATION:**
- 3. TYPES DE DROITS DETENUS:**
- 4. PRODUCTEUR DELEGUE CONTRACTANT:**
- 5. PRODUCTEUR EXECUTIF:**
- 6. POSTES-CADRES: Nom Prénom (nationalité/résidence)**
 - CHEF OPERATEUR:
 - INGENIEUR DU SON:
 - CHEF DECORATEUR:
 - CHEF COSTUMIER:
 - CHEF MONTEUR IMAGE:
 - MIXEUR SON:
 - CHEF MONTEUR SON:
- 7. Support de tournage:** (numérique- 35MM - 16MM - Vidéo – NB / Coul.)
 - Durée approximative:
 - Nombre d'épisode:
- 8. Premier support d'exploitation:**
- 9. Date de début des prises de vue:**
 - Dernier jour de tournage:**
 - Nombre de jours de tournage: total:**
 - a) - en extérieurs:
 - lieux:
 - b) - en décors naturels:
 - lieux:
 - c) - en studio(s):
 - lieux:
- 10. Langue de tournage:**
- 11. Laboratoire(s) image:**
- 12. Prestataires:**
 - Matériel caméra:
 - Matériel son:
 - Matériel éclairage:
 - Matériel machinerie:
 - Montage(s):
 - Studio(s) sonorisation:
- 13. Date d'établissement de la copie zéro:**

Date et lieu:

Noms des Producteurs délégué et exécutif et signatures:

FICHE N°3 - LISTE TECHNIQUE ET ARTISTIQUE**TITRE DU FILM:****POSTE NATIONALITE****(UE*. hors UE*)**

* préciser la

nationalité.

	Nom et prénom Nationalité de	Nationalité <u>et</u> résidence	Nationalité du contrat	la
--	---	--	-----------------------------------	-----------

dépense*

1.- Scénario:

Scénariste(s):
 Adaptateur(s):
 Dialoguiste(s):
 :

2.- Musique:

Compositeur:

3.- Equipe de réalisation:

Réalisateur:
 1er assistant:
 2ème assistant:
 :
 Script(e):
 :

4.- Equipe de production:

Directeur:
 Administrateur:
 Assistant:
 Secrétaire:
 Comptable:
 :

5.- Equipe image:

Chef opérateur:
 1er assistant:
 2ème assistant:
 :

6.- Equipe son:

Ingénieur du son:
 Perchiste:
 Bruiteur:
 Mixeur:
 Chef monteur son:
 :

	Nom et prénom Nationalité de	Nationalité <u>et</u> résidence	Nationalité du contrat	la
dépense*				
7.- Equipe régie:				
Régisseur général:				
Régisseur adjoint:				
Régisseur d'extérieur:				
Assistant régisseur:				
:				
8.- Equipe décoration:				
Chef décorateur:				
Ensemblier:				
Accessoiriste:				
:				
9.- Equipe Costumes et Maquillage:				
Chef costumier:				
Costumier:				
:				
Chef maquilleur:				
Maquilleur:				
Coiffeur:				
Habilleur:				
:				
10.- Equipe montage:				
Chef monteur image:				
Monteur:				
Assistant monteur:				
:				
11.- Equipe électriciens:				
Chef électricien:				
Electricien:				
:				
12.- Equipe machinistes:				
Chef machiniste:				
Machiniste:				
:				
13.- Divers:				
Casting:				
Conducteur:				
Photographe de plateau:				
:				

Date et lieu:

Noms des Producteurs délégué et exécutif et signatures:

* dépenses au bénéfice d'une personne physique ou morale domiciliée fiscalement à titre principal en Belgique.

FICHE N° 4 - INTERPRETES POUR LES FICTIONS**TITRE DU FILM:****POSTE****NATIONALITE (UE*. hors UE*)**

* préciser la nationalité.

	Nombre de jours	Nom et prénom	Nationalité <u>et</u> résidence	Nationalité du contrat	Nationalité de la dépense*
--	----------------------------	----------------------	--	-----------------------------------	---------------------------------------

1.- Rôles principaux:**2.- Rôles secondaires:****3.- Petits rôles:**

Date et lieu:

Noms des Producteurs délégué et exécutif et signatures:

* dépenses au bénéfice d'une personne physique ou morale domiciliée fiscalement à titre principal en Belgique.

FICHE TECHNIQUE**TITRE DU FILM:****REALISATEUR:**

Format:

Entreprise de production:

Langue(s) d'enregistrement de la ou des versions originales:

Studio(s):

Nom et prénom**Nationalité****AUTEURS**

Scénario:

Adaptation:

Dialogues:

Musique:

Metteur en scène:

COLLABORATEURS DE CRÉATION

Acteurs:

Directeur de production:

Chef opérateur:

Ingénieur du son:

Chef décorateur:

Chef costumier:

Chef monteur image:

Mixeur son:

Chef monteur son:

FICHE N° 5 - BUDGET RECAPITULATIF

TITRE DU FILM:		
TOTAL		DEPENSES BELGES*

1. Droits artistiques (hors auteurs ci-dessous):
2. Equipe technique (hors producteurs ci-dessous):
3. Interprétation:
4. Charges sociales afférentes:
5. Décors et Costumes:
6. Transports / défraiement /régie:
7. Moyens techniques:
8. Pellicules et laboratoires:
9. Assurances et divers:

Sous-Total A:

10. Auteur(s) (max. 10% de A):

Sous total B:

11. Producteurs (max. 10% de B):

Sous total C:

12. Frais généraux (max. 7% de C):

TOTAL GENERAL (HORS TVA) (D):

Date et lieu:

Nom des producteurs-délégué et exécutif et signatures:

* Dépenses au bénéfice d'une personne physique ou morale résidant fiscalement en Belgique hors toute forme de valorisation (tout apport en matériel et en industrie d'une partie prenante à l'œuvre audiovisuelle au financement de ladite œuvre) et de participation (apport de tout ou partie de la rémunération d'une partie prenante à l'œuvre audiovisuelle au financement de ladite œuvre).

FICHE N° 5 bis - BUDGET DETAILLE

TITRE DU FILM:

Budget détaillé sous forme libre avec distinction entre dépenses belges et autres et en spécifiant éventuellement les regroupements de postes réalisés au budget récapitulatif.

Tout ce qui apparaît dans le plan de financement est exclusivement consacré à la production, y compris les cessions (récapitulées en fiche n°7) qui n'entrent pas dans les recettes.

FICHE N° 6 - PLAN DE FINANCEMENT

TITRE DU FILM:

EUROS

- PART BELGE: %

- PART ETRANGERE: pays: %

pays: %

pays: %

100,00%

A - PART COPRODUCTION BELGE:

Euros

I. Apport sollicité auprès du Ministère
de la Communauté française de Belgique:

II. Apport producteur(s) belge(s):

- Fonds propres

- Frais généraux

-

III. Participations:

-

-

-

IV. Apports coproducteurs B:

-

-

-

-

V. Crédits:

VI. Apports d'organismes divers dont le
financement prévoit une rétribution:
Apport Tax shelter

-

VII. Apports d'organismes divers dont le
financement ne prévoit pas de rétribution:

-

-

-

VIII. Cessions:

-

-

-

IX. Aides européennes:

-

-

-

X. Divers:

-

-

-

SOUS TOTAL PART BELGE:

-

Autres prêts:

CREDITS PONTS:

B - PART COPRODUCTION ETRANGERE: (scinder part production et cessions)

Apports producteur(s) étranger(s): (par pays)

I. Société: Pays:

Fonds propres:

Aide d'état :

Participation:

Coproductio n TV:

Frais généraux:

Crédits:

Cessions:

Apports européens:

Divers:

II. Société: Pays:

Fonds propres:

Aide d'état :

Participation:

Coproductio n TV:

Frais généraux:

Crédits:

Cessions:

Apports européens:

Divers:

III. Société: Pays:

Fonds propres:

Aide d'état :

Participation:

Coproductio n TV:

Frais généraux:

Crédits:

Cessions:

Apports européens:

Divers:

COPRODUCTION ETRANGERE:**SOUS TOTAL PART** Date et lieu:

Noms des Producteurs délégué et exécutif et signatures:

FICHE N° 7 - PLAN RECAPITULATIF DE REPARTITION DES CESSIONS

Lister par pays:

- le type de droits cédés: Salles – TV – Vidéo – Autres exploitations
- la durée des contrats:
- la proportion des droits cédés:

TOTAUX DES CESSIONS:

Euros

- A. Part belge:**
- B. Part étrangère:**
 - dont Coproducteurs**
 - I:**
 - II:**
 - III:**

TOTAL GENERAL: A+B

Date et lieu:

Nom du Producteur assurant la bonne fin et signature:

SYNOPSIS

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 mai 2017 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 mars 2012 relatif aux primes au réinvestissement.

Bruxelles, le 17 mai 2017.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

La Vice-Présidente, Ministre de la Culture et de l'Enfance,

Mme A. GREOLI

Annexe 4 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 mai 2017 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 mars 2012 relatif aux primes au réinvestissement d'œuvres audiovisuelles : Liste des lieux de diffusion reconnus

Annexe 7 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 mars 2012 relatif aux primes au réinvestissement d'œuvres audiovisuelles : Liste des lieux de diffusion reconnus

BIBLIOTHEQUES

Bibliothèque spéciale de l'Oeuvre Nationale des Aveugles ASBL
Bibliothèque spéciale "La Lumière"
Bibliothèque spéciale de la Ligue Braille
Bibliothèque principale de la ville de Mons -CCJ
Bibliothèque publique principale pour l'arrondissement de Huy
Bibliothèque principale communale de Seraing
Bibliothèque principale de Mouscron ASBL
Bibliothèque principale communale de Verviers
Bibliothèque principale de la Province de Liège
Bibliothèque principale communale de Charleroi
Bibliothèque principale de la Ville d'Ath
Bibliothèque principale de la Province de Hainaut
Bibliothèque principale provinciale (Arrondissement de Soignies)
Bibliothèque principale de la Ville de Bruxelles (I) (Riches-Claire)
Bibliothèque principale de la Province de Namur
Bibliothèque principale de la ville de Tournai
Bibliothèque principale de la ville de Bruxelles (II) (Bockstael)
Bibliothèque principale communale de Morlanwelz
Bibliothèque locale-pivot de l'Université du Travail
Bibliothèque locale de Fleurus ASBL
Bibliothèque locale communale de Châtelet
Bibliothèque locale communale de Courcelles
Bibliothèque locale communale d'Anderlues
Bibliothèque locale communale de Fontaine l'Evêque
Bibliothèque locale communale de Montigny-le-Tilleul
Bibliothèque publique locale de Chiny
Bibliothèque locale communale de Floreffe - Franière
Bibliothèque locale communale de Couvin
Bibliothèque locale communale d'Andenne
Bibliothèque locale communale de Charleroi
Bibliothèque locale communale d'Assesse
Bibliothèque locale communale de Pont-à-Celles
Bibliothèque locale communale de Havelange
Bibliothèque, Ludothèque Publiques et EPN de Rouvroy - ASBL
Bibliothèque locale communale de Mettet
Bibliothèque locale communale de Dinant
Bibliothèque locale communale de Florennes
Bibliothèque locale communale de Rochefort
Bibliothèque locale communale d'Yvoir
Bibliothèque locale communale de Jemeppe-sur-Sambre

Bibliothèque locale communale de Durbuy - Barvaux
Bibliothèque locale communale de Saint-Ghislain
Bibliothèque locale communale de Blaton (Bernissart)
Bibliothèque locale communale de Boussu
Bibliothèque locale communale de Seneffe
Bibliothèque locale communale de Manage
Bibliothèque locale communale de Chapelle-lez-Herlaimont
Bibliothèque locale communale de Morlanwelz
Bibliothèque locale provinciale (Réseau de La Louvière)
Bibliothèque locale communale de Braine-le-Comte
Bibliothèque locale communale de Frameries
Bibliothèque locale communale de Soignies
Réseau local montois-Bibliothèque locale-pivot de la Ville de Mons-CCJ
Bibliothèque locale communale d'Arlon
Bibliothèque locale communale de Nassogne
Bibliothèque locale communale de Farciennes
Bibliothèque publique locale de Bertrix ASBL
Bibliothèque publique de Saint-Hubert/Wellin ASBL
Bibliothèque locale communale de Neufchâteau
Bibliothèque publique locale de Florenville-Chiny ASBL
Bibliothèque locale communale de Libramont-Chevigny
Bibliothèque locale communale d'Aubange-Musson
Bibliothèque locale communale de Theux
Bibliothèque locale communale de Virton
Bibliothèque locale communale de Sambreville
Bibliothèque publique de Vielsalm ASBL
Bibliothèque publique locale de Bastogne ASBL
Bibliothèque locale communale de Thuin
Nouvelle Bibliothèque publique Les Comtes de Hainaut-AFIC
Bibliothèque publique locale de Woluwe-Saint-Lambert - Siège Saint-Henri ASBL
Bibliothèque locale communale de Sprimont
Bibliothèque locale communale de Seraing
Bibliothèque locale communale de Chaudfontaine-Embourg
Centre Multimédia Don Bosco de Liège ASBL
Bibliothèque locale - ville de Liège
Bibliothèque locale de la Province de Liège
Bibliothèque locale communale du centre (Court-Saint-Etienne)
Bibliothèque locale communale de Tubize
Bibliothèque locale communale de Genappe
Bibliothèque locale communale de Braine-l'Alleud
Bibliothèque locale d'Ottignies-Louvain-la-Neuve (Section du Douaire)
Bibliothèque locale communale de Rixensart
Bibliothèque locale communale de Malmédy-Waimes
Bibliothèque locale communale de Saint-Josse-ten-Noode
Bibliothèque locale-pivot libre de Waremme
Bibliothèque locale communale d'Uccle
Bibliothèque locale communale de Watermael Centre
Bibliothèque locale communale francophone de Woluwé-St-Pierre
Bibliothèque communale Romain Rolland (Evere)
Bibliothèque locale communale de Jette

Bibliothèque publique de Berchem-Sainte-Agathe ASBL
Bibliothèque locale communale de Koekelberg
Bibliothèque locale communale d'Anderlecht
Bibliothèque locale communale de Saint-Gilles
Bibliothèque locale communale d'Etterbeek
Bibliothèque locale de la ville de Bruxelles (II)
Bibliothèque locale de la Ville de Bruxelles (I)
Bibliothèque locale communale de Wavre
Bibliothèque locale communale de Limbourg
Bibliothèque locale communale de Namur
Bibliothèque locale communale de Stavelot
Bibliothèque locale communale de Colfontaine
Bibliothèque locale communale d'Ourthe-Ambève (Aywaille - Comblain-au-Pont)
Bibliothèque communale locale-pivot du centre (Gilly)
Bibliothèque locale communale de Jalhay
Bibliothèque locale communale de Spa
Bibliothèque publique locale adoptée de Thimister Clermont ASBL
Bibliothèque locale communale d'Aubel
Bibliothèque locale communale du centre (Olne)
Bibliothèque locale communale de Pepinster
Bibliothèque locale communale de Plombières
Bibliothèque locale d'Anthisnes ASBL
Bibliothèque locale communale de Baelen
Bibliothèque locale communale de Hannut-Lincet
Bibliothèque locale communale de Dison
Bibliothèque locale communale de Verviers
Bibliothèque publique Saint Victor ASBL (Bassenge)
Bibliothèque locale communale d'Oupeye
Bibliothèque locale communale de Herve
Bibliothèque locale communale de Visé
Bibliothèque publique de Wanze
Bibliothèque publique locale de Huy - Unité centrale
Bibliothèque locale communale d'Engis
Bibliothèque locale communale d'Ans
Bibliothèque locale communale de Flémalle
Bibliothèque locale communale de Waremmes
Bibliothèque locale communale de Gembloux
Bibliothèque locale communale de Welkenraedt
Bibliothèque locale publique de Brunehaut ASBL
Bibliothèque locale de Nivelles
Bibliothèque locale communale de Silly
Centre culturel de Doische ASBL
Bibliothèque locale communale d'Erquennes
Bibliothèque publique d'Habay-la-Neuve
Bibliothèque locale communale d'Ath
Bibliothèque locale communale de Fléron
Bibliothèques publiques libres de Visé
Bibliothèque locale de Saint-Léger
Bibliothèque communale de Paliseul
Bibliothèque communale d'Ecaussinnes

Bibliothèque locale communale de Péruwelz
Bibliothèque locale communale de Lessines
Bibliothèque communale de Anhée
Bibliothèque locale communale de Bièvre
Centre de Lecture publique d'Antoing ASBL
Centre de Lecture publique de Comines-Warneton ASBL
Bibliothèque locale communale de La Hulpe
Bibliothèque locale communale de Jodoigne
Bibliothèque locale de Mouscron ASBL
Bibliothèque locale communale de Celles
Bibliothèque locale communale de Lasne
Bibliothèque locale communale de Ciney
Centre de Lecture publique de Mont-de-l'Enclus
Réseau Louviérois - Bibliot. locale-pivot communale de Strepv Bracquengnies
Bibliothèque locale communale d'Auderghem
Bibliothèque locale communale de Pecq
Centre de Lecture publique d'Estaimpuis ASBL
Bibliothèque locale communale de Herstal
Bibliothèque locale communale de Dour
Bibliothèque locale communale d'Etalle
Bibliothèque de Flobecq - ASBL
Bibliothèque locale communale de Gesves
Bibliothèque locale communale de La Bruyère
Bibliothèque locale communale de Marchin et Modave
Bibliothèque locale-pivot de Nalinnes-Centre (Ham-sur-Heure-Nalinnes)
Bibliothèque locale communale de Tournai
Bibliothèque locale communale de Quiévrain
Bibliothèque locale communale de Quaregnon
Bibliothèque locale communale de Bouillon
Bibliothèque locale communale de Rumes
Bibliothèque locale communale de Beloeil (Basècles)
Bibliothèque locale communale de Hotton
Bibliothèque locale communale d'Enghien
Bibliothèque locale communale de Frasnes-lez-Anvaing
Bibliothèque locale communale de Schaerbeek
Bibliothèque locale communale de Leuze-en-Hainaut
Bibliothèque locale communale francophone d'Ixelles
Bibliothèque itinérante de la Province de Liège
Bibliothèque itinérante de la Province de Namur
Bibliothèque itinérante de la Province de Hainaut
Bibliothèque itinérante de la Province de Luxembourg
Bibliothèque dépôt de Sart
Bibliothèque locale communale de Lierneux
Bibliothèque filiale libre (Maximilien Kolbe)
Bibliothèque filiale libre de Stembert
Bibliothèque communale filiale de Saint-Georges sur Meuse
Bibliothèque filiale libre de Bomel
Bibliothèque communale de Saint-Servais
Bibliothèque communale de Ramet
Bibliothèque communale de Berloz

Bibliothèque communale de Mons-lez-Liège
Bibliothèque communale-filiale de Wasmes
Bibliothèque libre de Hesbaye-filiale de FEXHE
Bibliothèque libre de Hesbaye-filiale de FAIMES
Bibliothèque libre de Hesbaye-filiale FAIMES
Bibliothèque publique libre de Hesbaye-filiale de Geer
Centre documentaire Sainte-Croix (filiale) ASBL
Bibliothèque communale filiale de Crisnée
Bibliothèque publique de Burdinne
Bibliothèque libre Saint-Hadelin - filiale
Bibliothèque locale communale-filiale de Waimes
Bibliothèque communale-filiale de Trois-Ponts
Bibliothèque communale filiale de Seraing (Val)
Bibliothèque publique de Braives
Bibliothèque communale-filiale de Stoumont
Bibliothèque communale-filiale d'Hermée
Bibliothèque communale des Trixhes
Bibliothèque filiale d'Ensival
Bibliothèque communale-filiale de Francorchamps
Bibliothèque publique de Héron
Bibliothèque communale filiale d'Engis-centre
bibliothèque communale-filiale de Bommel
Bibliothèque locale communale-filiale de Comblain-au-Pont
Bibliothèque communale-filiale d'Alleur
Bibliothèque filiale spécialisée du Grand Séminaire
Bibliothèque communale des Awirs
Bibliothèque communale-filiale de Comblain (Pulseur)
Centre de documentation de l'Ourthe moyenne
Bibliothèque filiale d'Orgeo
Bibliothèque communale d'Oreye
Bibliothèque libre du Centre civique de Kappelleveld - filiale
Temps Libre (1200 Bruxelles)
Bibliothèque Sainte-Famille - filiale
Bibliothèque Saint-Lambert - filiale
Bibliothèque libre d'Uccle- HOMBORCH - dépôt
Bibliothèque communale-filiale d'Uccle-centre
Bibliothèque communale-filiale de Boitsfort-Centre (section jeunesse et ludo)
Bibliothèque communale-filiale de Joli-Bois
Bibliothèque communale-filiale du Chant d'oiseau
Bibliothèque communale filiale de Rémicourt "J. Charlier"
Bibliothèque communale de Waremme filiale de Longchamps
Bibliothèque publique filiale Sainte Julienne
Bibliothèque communale-filiale Bruegel
Bibliothèque communale-filiale (Brand Whitlock + dépôt Catteau)
Bibliothèque communale-filiale (Charles Janssen)
Bibliothèque communale-filiale (Suzanne Lippens)
Bibliothèque communale-filiale pédagogique (Michelle Salengros)
Bibliothèque communale-filiale (Jean Muno)
Bibliothèque publique filiale (Centre de Services Peterbos)
Bibliothèque communale Brux I-filiale de Haren

Bibliothèque jeunesse d'Incourt
Bibliothèque communale-filiale (Fernand Brunfaut)
Bibliothèque communale-filiale (Mutsaard)
Bibliothèque communale Brux II-filiale de Neder-Over-Hembeek
Bibliothèque communale-filiale (Thomas Owen)
Bibliothèque - filiale (Notre Dame)
Bibliothèque-filiale de Bierges
Bibliothèque communale-filial (Adolphe Max)
Bibliothèque publique filiale Saint-Remacle
Bibliothèque Publique libre de Wavre (filiale)
Bibliothèque communale-filiale de Jupille
Bibliothèque communale-filiale de Chênée-Thiers
Bibliothèque communale-filiale de Grivegnée
Bibliothèque communale-filiale de Wandre
Bibliothèque communale-filiale d'Outremeuse
Bibliothèque publique filiale Saint-Barthelemy
Bibliothèque communale-filiale de Fétinne
Bibliothèque Scientifique et Technique
Bibliothèque communale-filiale de Beaufays
Bibliothèque communale-filiale de Vaux-sous-Chevremont
Bibliothèque filiale (Mille et une pages)
Bibliothèque communale-filiale de Bonnelles
Bibliothèque filiale de Jemeppe
Bibliothèque publique filiale Sainte Walburge
Bibliothèque communale - filiale de Wisterzée
Bibliothèque communale-filiale d'Ougrée
Bibliothèque filiale de Froidmont
Bibliothèque publique François de Troyer ASBL - Filiale
Bibliothèque d'Ottignies-filiale de Louvain-la-Neuve
Bibliothèque communale-filiale de Lillois
Bibliothèque communale-filiale de Droixhe-Bressoux
Bibliothèque communale-filiale de Rebecq
Bibliothèque communale Culture et Loisirs (filiale)
Bibliothèque communale-filiale des Rivageois (Fragnée)
Bibliothèque communale-filiale de Xhovemont
Bibliothèque communale-filiale de Saint-Gilles
Bibliothèque communale-filiale de Sclessin-Cointe
Bibliothèque communale-filiale du Thier-à-Liège
Bibliothèque communale-filiale du Nord (Saint-Léonard)
Bibliothèque communale-filiale de Tubize (Clabecq)
Bibliothèque communale-filiale de Havré
Bibliothèque communale - filiale de Beloeil
Bibliothèque libre-filiale Loisirs et Culture à Ath (CLP)
Bibliothèque communale-filiale de Presgaux
Bibliothèque filiale libre (Notre-Dame de la Tombe)
Bibliothèque publique de Wanfercée-Baulet
Bibliothèque publique de Lambussart (filiale)
Bibliothèque libre - Diathèque-M.A.C.C.
Bibliothèque communale-filiale de Naast
Bibliothèque circulante de la Ville de Mons

Bibliothèque communale de Virton
Bibliothèque communale de Souvret-filiale (adultes)
Bibliothèque communale-filiale de Gaurain-Ramecroix
Bibliothèque communale-filiale de Trazegnies
Bibliothèque communale-filiale d'Halanzu
Bibliothèque communale-filiale de Cuesmes
Comptoir de la Bibliothèque de la Ville de Mons-C.C.J. (Mons-Centre)-filiale
Bibliothèque communale-filiale de Jumet
Biblio. de Mouscron-filiale d'Herseaux
Bibliothèque adoptée-filiale de Jamoigne
Bibliothèque libre-filiale de Muno (Saint-Barthélemy)
Bibliothèque communale-filiale de Gosselies
Bibliothèque communale-filiale de Florenville (Villers-devant-Orval)
Bibliothèque communale de Souvret-filiale (jeunesse)
Bibliothèque communale de Soiron
Bibliothèque communale-filiale de la Hestre
Bibliothèque filiale communale de Taminés
Bibliothèque communale-filiale de Wasmuel
Bibliothèque communale-filiale de Piéton
Bibliothèque communale-filiale de Jambes-centre
Bibliothèque d'Arquennes - filiale
Bibliothèque communale-filiale de Quevaucamps
Bibliothèque publique-filiale André Henin ASBL
Bibliothèque filiale du Cerist
Bibliothèque communale-filiale de Carnières
Bibliothèque de Mouscron-filiale de Dottignies
Bibliothèque publique libre-filiale d'Houffalize
Bibliothèque communale-filiale de Bertogne
Bibliothèque communale-filiale de Templeuve
Pédagothèque communale (7100 La Louvière)
Bibliothèque communale-dépôt de Ninane
Bibliothèque communale-dépôt d'Aubange
Bibliothèque dépôt (Ecole de Sart)
C. L. P. d'Antoing-dépôt de Maubray-Ancienne Maison communale
Bibliothèque Spéciale pour la jeunesse (1083 Bruxelles)
C. L. P. d'Antoing-dépôt de Péronnes
Bibliothèque-dépôt de Gérouville
Bibliothèque dépôt de Ahin
Bibliothèque communale-dépôt de Tangissart
Bibliothèque communale - dépôt de Rachecourt
Bibliothèque de Mouscron-dépôt du Tuquet
Bibliothèque libre-dépôt d'Houdemont
Bibliothèque de Mouscron-dépôt de Luigne
Bibliothèque communale-dépôt de Ethe
Bibliothèque - dépôt de Forges
Bibliothèque publique-dépôt Saint-Lambert
Bibliothèque communale dépôt de Ghlin
Bibliothèque publique-dépôt Saint-Joseph
Bibliothèque libre-dépôt d'Habay-la-Vieille
Bibliothèque communale du centre (Latour)-dépôt

Bibliothèque libre-dépôt (Heures Joyeuses)
Bibliothèque-dépôt d'Harnoncourt
Bibliothèque-dépôt de Dampicourt
Bibliothèque publique libre-dépôt de Chênée-Thiers
Bibliothèque-dépôt de Robelmont
Bibliothèque libre-dépôt de Rulles
Bibliothèque d'Habay-dépôt de Marbehan
Bibliothèque adoptée Saint-Paul
Bibliothèque communale-dépôt de Tubize (Saintes)
Bibliothèque des Collines tournaisiennes
Bibliothèque Sacré Coeur
Bibliothèque communale-dépôt de Haine-Saint-Pierre
Bibliothèque communale-dépôt de Bracquenies
Bibliothèque communale-dépôt de Saint-Vaast
Bibliothèque communale-dépôt de Trivières
Bibliothèque - dépôt ("Culture et loisirs")
Bibliothèque communale-dépôt de Houdeng-Goegnies
Ludothèque communale "Sacajoujou"
Bibliothèque libre du Centre de Traumatologie et Réadaptation - dépôt
Bibliothèque libre-dépôt (Saint-Amand)
Bibliothèque communale-dépôt de Godarville
Service prêts de livres à domicile pour personnes âgées et/ou handicapées (7060 Soignies)
Bibliothèque de Ligne
Bibliothèque communale-dépôt de Bois-d'Haine
Bibliothèque libre dépôt du club des Tanneurs
Bibliothèque communale-dépôt de Familleureux
Bibliothèque communale-dépôt de Seneffe (Feluy)
Bibliothèque communale-dépôt de Baisieux
Bibliothèque communale-dépôt d'Hornu
Bibliothèque libre-dépôt des familles
Bibliothèque libre-dépôt de Sirault
Bibliothèque publique-dépôt (Christ-Roi)
Bibliothèque communale-dépôt de Ghlin
Bibliothèque communale-dépôt de Wellin
Bibliothèque libre-filiale de Mortehan
Bibliothèque communale-dépôt de Bousval
Bibliothèque communale-dépôt d'Ophain
Bibliothèque libre-dépôt de Mourcourt
Bibliothèque libre-dépôt de Vezon
Bibliothèque libre d'Hyon-dépôt
Bibliothèque libre-dépôt Notre Dame de Messines
Bibliothèque communale-dépôt de Froidmont
Bibliothèque Saint Remy
Bibliothèque et ludothèque de la jeunesse (dépôt)
Bibliothèque libre du Sacré-Coeur - dépôt
Bibliothèque communale-dépôt de Flénu
Bibliothèque communale-dépôt de Nimy
Bibliothèque communale-dépôt d'Harmignies
Bibliothèque communale-dépôt d'Obourg
Bibliothèque libre-dépôt (Saint-Paul)

Bibliothèque (dépôt) LA CONCORDE
Bibliothèque - dépôt de Thieusies
Bibliothèque communale-dépôt de Horrues
Bibliothèque Saint Gery
Bibliothèque communale - dépôt de Lesdain
Bibliothèque publique de Deux-Acren (dépôt)
Bibliothèque - dépôt de Dampremy
Bibliothèque communale - dépôt de Chaineux
Bibliothèque communale-dépôt de Couillet
Bibliothèque communale-dépôt de Henri-Chapelle
Filiale de Bruyères : "le paradis des livres"
Bibliothèque communale-dépôt de Membach
Bibliothèque-dépôt de Lodelinsart
Bibliothèque-dépôt de Polvez
Bibliothèque communale (dépôt) de Fonds-de-Loup
Bibliothèque communale (dépôt) du centre
Bibliothèque-dépôt de Lalue
C. L. P. de Comines-Warneton ASBL - dépôt de Warneton
C. L. P. de Comines-Warneton asbl - dépôt de Houthem
Bibliothèque d'Anvaing (dépôt)
Bibliothèque - dépôt de Goutroux
Bibliothèque - dépôt de Monceau-sur-Sambre
Bibliothèque du Château-dépôt de Mont-sur-Marchienne
Bibliothèque communale - dépôt Saint-Nicolas
Bibliothèque communale-dépôt de Vivegnis
Bibliothèque communale-dépôt d'Heure-le-Romain
Bibliothèque communale-dépôt d'Hermalle-sous-Argenteau
Bibliothèque communale (dépôt) (Espace Livre Plaisir)
Bédéothèque de la Maison de la Laïcité - dépôt
Bibliothèque communale Jeunesse-dépôt
C. L. P. de Comines-Warneton ASBL - dépôt de Ploegsteert
Bibliothèque communale-dépôt de Sourbrodt/Robertville
Bibliothèque communale-dépôt de Temploux
Bibliothèque communale-dépôt de Malonne
Bibliothèque de Flawinne
Bibliothèque communale-dépôt de Sauvenière
Bibliothèque communale-dépôt de Bossière
Bibliothèque communale-dépôt d'Arsimont
Bibliothèque communale-dépôt de Falisolle
Bibliothèque communale-filiale de Basse-Bodeux
Bibliothèque communale-dépôt de Velaine
Bibliothèque publique de Floreffe centre - dépôt
C. L. P. de Comines-Warneton asbl "Le Bizet"
Bibliothèque communale-dépôt de Faymonville
Bibliothèque adoptée-dépôt de Grand-Rechain
Bibliothèque de Marbaix-la-Tour (dépôt)
Bibliothèque communale-dépôt Sougné-Remouchamps
Bibliothèque communale-dépôt de Aywaille (Harzé)
Bibliothèque communale-dépôt de Ham-sur-Sambre
Bibliothèque communale-dépôt de Spy

Bibliothèque paroissiale de Nalinnes ASBL (dépôt)
Bibliothèque communale-dépôt de Jusleville
Bibliothèque communale-dépôt de la Reid
Bibliothèque communale-dépôt de Polleur
Bibliothèque paroissiale de Jamioux ASBL (dépôt)
Bibliothèque de Ham-sur-Heure (dépôt)
C.L.P. d' Estaimpuis-dépôt de Nechin
Bibliothèque libre-dépôt de Bruyères
Bibliothèque communale dépôt de Momalle (Remicourt)
Bibliothèque communale - dépôt de Bouffioulx
Bibliothèque communale de Hesbaye-dépôt de Rémicourt
Bibliothèque communale de Wangenies
BCD Immaculée Conception (dépôt)
Bibliothèque communale-dépôt de Thiméon
Bibliothèque communale - dépôt d'Obaix
C.L.P. d' Estaimpuis-dépôt de Saint-Léger
Bibliothèque communale-dépôt d'Ans-Plateau
Collège St-Louis Waremme (BCD dépôt libre)
Bibliothèque communale d'Escanaffles
Bibliothèque publique libre de Hesbaye-dépôt communal
Bibliothèque communale du Transvaal
Bibliothèque de droit privé - (dépôt) de Racour
Bibliothèque communale-dépôt de Lincet
Bibliothèque communale-dépôt de Thuin(Gozée)
Bibliothèque communale de la Chasse Royale
Bibliothèque communale-dépôt de Sendrogne
Service de prêt aux personnes âgées et handicapées
Bibliothèque communale de la Cité (dépôt)
Bibliothèque communale-dépôt des Six-Bonniers
Institut Notre Dame - Waremme BCD dépôt libre
Bibliothèque communale-dépôt de Ben
Bibliothèque libre dépôt (Marie-Thérèse)
Bibliothèque dépôt libre Notre Dame (Visé)
Bibliothèque communale-dépôt ("Jean Donnay")
Bibliothèque communale-dépôt de Cheratte Bas
Bibliothèque communale-dépôt de Richelle
Bibliothèque communale-dépôt de Ransart
Bibliothèque communale-dépôt de Gouy-lez-Piéton
Bibliothèque - dépôt de Montignies-sur-Sambre
Bibliothèque communale - dépôt de Landelies
Bibliothèque communale de Velaines
Bibliothèque communale-dépôt de Forchies
Bibliothèque communale-dépôt de Loncin
Bibliothèque communale-dépôt de Leernes
Bibliothèque communale de Pottes
Bibliothèque communale-dépôt de Xhendremael
Bibliothèque dépôt de Clermont-sous-Huy
Bibliothèque communale-dépôt de Vierset-Barse
Centre de Lecture publique de Hannut - (Itinérante)
Service de la Lecture publique

Centre de Lecture publique de Libramont - (Itinérante)
Centre de Lecture publique de Gembloux - (Itinérante)
Réserve centrale du Réseau public de Lecture de la Communauté française (Réserve centrale)
Bibliothèque publique centrale de la Communauté française
Bibliothèque centrale de Bruxelles-Capitale
Bibliothèque centrale de la Province de Namur
Bibliothèque centrale de la Province de Luxembourg
Opérateur d'appui de la Province de Hainaut
Bibliothèque Centrale de la Province de Liège
Centre Steeman Bibliothèque des Littératures d'Aventures (BILA)

CENTRES CULTURELS

ASBL Centre culturel d'Aiseau-Presles
ASBL Centre culturel d'Ans
ASBL "Cultur'Ama" Centre culturel d'Amay
ASBL Centre culturel d'Andenne
ASBL "Escale du Nord", Centre culturel d'Anderlecht
ASBL "La Bourlette" Centre culturel d'Anderlues
ASBL Centre culturel d'Ourthe et Meuse
ASBL Foyer socio-culturel d'Antoing
ASBL Maison de la Culture d'Arlon
ASBL Maison culturelle de Ath
ASBL Centre culturel d'Aubange
ASBL Centre culturel de Bastogne
ASBL Centre culturel de BEAURAING
ASBL Centre culturel de la Vallée de Nethen
ASBL Foyer culturel de Beloeil
ASBL "Le Fourquet", Centre culturel Berchemois
ASBL Centre culturel de Bertrix
ASBL Centre culturel de Bièvre
ASBL Centre culturel de Boussu
ASBL Centre culturel de Braine-L'Alleud
ASBL Centre culturel de Braine-Le-Comte
ASBL Centre culturel de Braives-Burdinne
ASBL "ACC" Association des Centres culturels de la CF de Belgique
ASBL Concertation des Centres culturels bruxellois
ASBL Centre culturel de Bruxelles Nord
ASBL Foyer culturel de Chapelle-Lez-Herlaimont
ASBL "L'EDEN" Centre culturel de Charleroi
ASBL Centre culturel de Chênée
ASBL "Sud-Haina" Centre culturel de sportif de Chimay
ASBL Centre culturel du Beau Canton - Chiny-Florenville
ASBL Centre culturel de Ciney
ASBL Centre culturel de Colfontaine
ASBL Centre culturel MJC de Comines-Warneton
ASBL "La Posterie" Centre culturel de Courcelles
ASBL Centre culturel du Brabant Wallon
ASBL "Christian Colle" Centre culturel de Couvin
ASBL Centre culturel de Dinant
ASBL Centre culturel de Dison

ASBL Centre culturel de Doische
ASBL Foyer culturel de Durbuy
ASBL "Ecrin" Centre culturel d'Eghezée
ASBL "Maison JONATHAS", Centre culturel d'Enghien
ASBL Centre culturel d' Engis
ASBL "Espace Senghor", Centre culturel d'Etterbeek
ASBL Centre culturel d'Evere
ASBL Centre culturel de Farciennes
ASBL Centre culturel de Flémalle
ASBL "Fleurus Culture" Centre culturel
ASBL "Pays des Collines" Centre culturel
ASBL Centre culturel de Floreffe
ASBL Foyer culturel de Florennes
ASBL Centre culturel de l'Entité fossoise
ASBL Centre culturel de Frameries
ASBL "La Villa", Centre culturel de Ganshoren
ASBL Centre culturel de Gembloux
ASBL Centre culturel de Genappe
ASBL Centre culturel de Gerpennes
ASBL Centre culturel de Habay
ASBL Centre culturel de HANNUT
ASBL Centre culturel local Hastiere
ASBL Centre culturel d'Havelange
ASBL Centre culturel de Hotton
ASBL Centre culturel de l'Arrondissement de Huy
ASBL "CLI" Centre de Loisir et d'Information
ASBL "ASTRAC" Réseau des Centres culturels de la CF Wallonie-Bruxelles
ASBL "Centre Armillaire" Centre culturel de Jette
ASBL Centre culturel de Jodoigne
ASBL Foyer culturel de Jupille-Wandre
ASBL Centre culturel régional du Centre
ASBL Centre culturel J. Faucon
ASBL "René Magritte" Centre culturel
ASBL Centre culturel Leuze-En-Hainaut
ASBL Centre culturel Libramont-Chevigny
ASBL "Les Chiroux" Centre culturel
ASBL Foyer culturel de Manage
ASBL "Culture et Vie en Marche" Maison de la Culture Famenne-Ardenne
ASBL Centre culturel de Marchin
ASBL "En Thiérache" Centre culturel de Momignies
ASBL "Le Sablon" Centre culturel
ASBL centre culturel Mouscronnois
ASBL "Théâtre de Namur" Centre culturel régional de Namur
ASBL Centre culturel de Nassogne
ASBL Centre culturel d'Ottignies-LLNeuve (Ferme du Douaire)
ASBL Foyer culturel de Peruwelz
ASBL Foyer culturel de Perwez
ASBL Foyer Socio-culturel de Philippeville
ASBL Maison culturelle de Quaregnon
ASBL Centre culturel de Rebecq

ASBL Centre culturel de Remicourt
ASBL Foyer culturel de Rixensart
ASBL Centre culturel des Roches
ASBL Centre culturel de Saint-Georges
ASBL Foyer culturel de Saint-Ghislain
ASBL Centre culturel Jacques Franck
ASBL "Crac's" Centre culturel de Sambreville
ASBL Centre culturel de Schaerbeek
ASBL Centre culturel de Seraing
ASBL Centre culturel de Silly
ASBL "Terre chevrotine" Centre culturel de Sivry-Rance
ASBL Centre culturel de Soignies
ASBL Centre culturel de Soumagne
ASBL Centre culturel de Spa
ASBL "Henri Simon" Foyer culturel
ASBL Centre culturel de Stavelot
ASBL Centre culturel de Theux
ASBL "Maison de la Tour" Centre culturel de Thuin
ASBL Centre culturel Rossignol-Tintigny
ASBL Maison de la Culture de Tournai
ASBL Culture.wapi
ASBL Centre culturel de Tubize
ASBL Centre culturel régional de Verviers
ASBL "Action Sud" Centre culturel de l'arrondissement de Philippeville
ASBL Centre culturel de Walcourt
ASBL Centre culturel de Wanze
ASBL Centre culturel de Waremme
ASBL "Espace Bernier" Centre culturel de Waterloo
ASBL "La Vénérie", Centre culturel de Watermael-Boitsfort
ASBL Centre culturel de Welkenraedt
ASBL "WOLUBILIS", Centre culturel de Woluwé-St-Lambert

MUSEES

GRAND CURTIUS
MUSEE BRUXELLOIS DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL - LA FONDERIE
MUSEE DE LA VILLE DE BRUXELLES - MAISON DU ROI
MUSEE DE L'HOPITAL NOTRE-DAME A LA ROSE
MUSEE DU MALGRE-TOUT
MUSEE FELICIEN ROPS - PROVINCE DE NAMUR
MUSEE PROVINCIAL DES ARTS ANCIENS DU NAMUROIS - TRESOR D'OIGNIES
MUSEES DE L'ULG - AQUARIUM - MUSEUM
PREHISTOSITE DE RAMIOUL - MUSEE DE LA PREHISTOIRE EN WALLONIE
ART & MARGES MUSEE
BAL - BEAUX-ARTSLIEGE
BIBLIOTHECA WITTOCKIANA - MUSEE DU LIVRE ET DE LA RELIURE
DOMAINE DU FOURNEAU SAINT-MICHEL
ECOMUSEE DU BOIS-DU-LUC
ESPACE GALLO-ROMAIN
LE BOIS DU CAZIER
MADMUSEE

MAISON DE LA METALLURGIE ET DE L'INDUSTRIE DE LIEGE
MAISON D'ERASME
MAISON DU PATRIMOINE MEDIEVAL MOSAN
MUSEE DE LA CERAMIQUE D'ANDENNE
MUSEE DE LA VIE WALLONNE
MUSEE DE LOUVAIN-LA-NEUVE
MUSEE DES TRANSPORTS EN COMMUN AU PAYS DE LIEGE
MUSEE D'HISTOIRE NATURELLE ET VIVARIUM
MUSEE DU VERRE
MUSEE EN PICONRUE - MUSEE DIOCESAIN D'ETHNOLOGIE RELIGIEUSE ET DES LEGENDES EN
ARDENNE
ET LUXEMBOURG
MUSEE GAUMAIS
MUSEE IANCHELEVICI
MUSEE INTERNATIONAL DU CARNAVAL ET DU MASQUE
MUSEE JUIF DE BELGIQUE
MUSEES DE L'ULB - ECOMUSEE DU VIROIN
CENTRE DE LA MARIONNETTE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE
INSECTARIUM JEAN LECLERCQ - HEXAPODA
MAISON DE L'IMPRIMERIE ET DES LETTRES DE WALLONIE
MUSEE ARCHEOLOGIQUE
MUSEE BELGE DE LA FRANC-MACONNERIE
MUSEE COMMUNAL DE HERSTAL
MUSEE DE FOLKLORE "LEON MAES"
MUSEE DE LA FAMENNE - MUSEE VAN DEN ABEELE
MUSEE DE LA RUBANERIE COMINOISE
MUSEE DE LA VILLE D'EAUX
MUSEE DE L'EAU ET DE LA FONTAINE
MUSEE DES BEAUX-ARTS
MUSEE DES CELTES
MUSEE DU CHÂTEAU-FORT DE LOGNE
MUSEE DU MARBRE
MUSEE DU PAYS OURTHE-AMBLEVE
MUSEE DU PETIT FORMAT
MUSEE GASPAR
MUSEE REGIONAL DE VISE
MUSEES DE L'ULB - MUSEE DE LA MEDECINE
MUSEES DE L'ULG - GALERIE WITTERT - COLLECTIONS ARTISTIQUES
SCLADINA
MAISON MAURICE BEJART
SCIENCEECHOS ASBL
BELvue
CENTRE D'ARCHEOLOGIE, D'ART ET D'HISTOIRE DE JAMBES
FIRST WING HISTORICAL CENTER (1WHC)
MUSEE D'ART FANTASTIQUE - MAF
MUSEE D'ART SPONTANE
MUSEE DE LA HAUTE MEUSE PREHISTORIQUE
MUSEE DE LA MINE ROBERT POURBAIX
MUSEE GRETRY
MUSEE MARTHE DONAS
MUSEE RENE MAGRITTE

MUSEE SPITFIRE
TRESOR DE LA CATHEDRALE
MUSEE AFRICAIN DE NAMUR
MUSEE ARMAND PELLEGRIN
MUSEE DE LA FRAISE
MUSEE NATIONAL DE LA RESISTANCE
MUSEE WELLINGTON
MUSEES COMMUNAUX
MUSEUM DE ZOOLOGIE DE L'ULB
CENTRE DE LA GRAVURE ET DE L'IMAGE IMPRIMEE
CENTRE DE LA TAPISSERIE, DES ARTS DU TISSU ET DES ARTS MURAUX
KERAMIS - CENTRE DE LA CERAMIQUE DE LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES
MUSEE DE LA PHOTOGRAPHIE
MUSEE DE L'ORFÈVRE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE - DOMAINE DU CHATEAU DE SENEFFE
POLE MUSEAL DE MONS
MUSEE ROYAL DE MARIEMONT

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 mai 2017 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 mars 2012 relatif aux primes au réinvestissement.

Bruxelles, le 17 mai 2017.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

La Vice-Présidente, Ministre de la Culture et de l'Enfance,

Mme A. GREOLI

**Annexe 5 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 mai 2017 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 mars 2012 relatif aux primes au réinvestissement d'œuvres audiovisuelles :
Modèle de bordereau**

Annexe 8 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 mars 2012 relatif aux primes au réinvestissement d'œuvres audiovisuelles: Modèle de bordereau

BORDEREAU

SALLE / COMPLEXE CINÉMATOGRAPHIQUE
(secteur commercial / secteur non-marchand (reconnu par FWB))

Nom de la salle / du complexe:

Personne responsable:

Téléphone:

Adresse:

Code postal:

Localité:

LE BORDEREAU DOIT ETRE CERTIFIÉ EXACT, SIGNE ET DATE PAR L'EXPLOITANT. L'EXPLOITANT DOIT DECLARER LE TITRE DU FILM, LE NOM DU RÉALISATEUR, LE NOMBRE DE SÉANCES ET LE NOMBRE D'ENTRÉES (payantes et non payantes) SUR LA PÉRIODE ANNUELLE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE.

TITRE DU FILM	NOM DU RÉALISATEUR

DATES	NOMBRE DE SÉANCES	NOMBRE D'ENTRÉES
du		
au		

Date et lieu:

Certifié sincère et véritable, signature:

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 mai 2017 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 mars 2012 relatif aux primes au réinvestissement.
Bruxelles, le 17 mai 2017.

Le Ministre-Président,
R. DEMOTTE

La Vice-Présidente, Ministre de la Culture et de l'Enfance,
A. GREOLI

VERTALING

MINISTERIE VAN DE FRANSE GEMEENSCHAP

[C – 2017/20422]

17 MEI 2017. -- Besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap tot wijziging van het besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap van 29 maart 2012 betreffende de herinvesteringspremies

De Regering van de Franse Gemeenschap,

Gelet op het decreet van 10 november 2011 betreffende de ondersteuning van de filmsector en de audiovisuele creatie, zoals gewijzigd bij de decreten van 17 juli 2013 en 23 februari 2017, de artikelen 4, 47, 49, 51 en 55;

Gelet op het besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap van 29 maart 2012 betreffende de herinvesteringspremies, gewijzigd op 21 november 2013 en 8 juli 2015;

Gelet op het advies van het overlegcomité voor de filmsector en de audiovisuele sector, gegeven op 3 mei en 17 juni 2016;

Gelet op het advies van de Inspectie van Financiën, gegeven op 3 maart 2017;

Gelet op de akkoordbevinding van de Minister van Begroting van 31 maart 2017;

Gelet op de aanvraag om advies binnen een termijn van dertig dagen, gericht aan de Raad van State op 31 maart 2017, met toepassing van artikel 84, § 1, eerste lid, 2°, van de op 12 januari 1973 gecoördineerde wetten op de Raad van State;

Gelet op het gebrek aan mededeling van het advies binnen deze termijn;

Gelet op artikel 84, § 4, tweede lid, van de wetten op de Raad van State, gecoördineerd op 12 januari 1973;

Gelet op de "gendertest" van 9 mei 2017 opgesteld met toepassing van artikel 4, tweede lid, 1° van het decreet van 7 januari 2016 houdende integratie van de genderdimensie in het geheel van de beleidslijnen van de Franse Gemeenschap;

Op de voordracht van de Vice-presidente, Minister van Cultuur en Kind;

Na beraadslaging,

Besluit :

Artikel 1. In het besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap van 29 maart 2012 betreffende de herinvesteringspremies, wordt het opschrift aangevuld met de woorden "van audiovisuele werken".

Art. 2. In artikel 1 van hetzelfde besluit, worden de volgende wijzigingen aangebracht :

1° paragraaf 1 wordt vervangen door hetgeen volgt :

"§ 1. Het maximale bedrag van de herinvesteringspremie voor een lange film en een creatiedocumentaire van een duur gelijk aan of langer dan zestig minuten is 140.000 euro."

2° het eerste lid van paragraaf 2 wordt vervangen door hetgeen volgt :

"Het maximale bedrag van de herinvesteringspremie van een creatiedocumentaire van een duur korter dan zestig minuten is 20.000 euro."

Art. 3. Artikel 2 van hetzelfde besluit wordt vervangen door hetgeen volgt :

"Art. 2. Voor de toepassing van dit besluit, wordt verstaan onder erkende vertoningsplaatsen, de cultuurinstellingen (culturele centra, bibliotheken, museums, ...) die door de Franse Gemeenschap gesubsidieerd worden en die deel uitmaken van de lijst als bijlage 7."

Art. 4. In artikel 3 van hetzelfde besluit worden de volgende wijzigingen aangebracht :

1° het woord "coëfficiënten" wordt vervangen door de woorden "fictieve prijzen per bioscoopkaartje";

2° de woorden "de audiovisuele fictiewerken" worden vervangen door de woorden "de ficties";

3° de woorden "de audiovisuele animatiewerken" worden vervangen door de woorden "de animaties";

4° de woorden "de audiovisuele documentaire werken" worden vervangen door de woorden "de creatiedocumentaires".

Art. 5. In artikel 4 van hetzelfde besluit, worden de woorden "35 MM" vervangen door de woorden "DCP".

Art. 6. In artikel 5 van hetzelfde besluit, worden de volgende wijzigingen aangebracht :

1° bij paragraaf 1, worden de woorden "voor lange films en korte films" geschrapt;

2° er wordt een paragraaf 1/1 ingevoegd, luidend als volgt :

"§ 1/1. De aanvrager dient zijn aanvraag ten laatste op 31 maart van het jaar volgend op het jaar waarvoor de premie aangevraagd wordt, in";

3° paragraaf 2 wordt vervangen door hetgeen volgt :

“§ 2. De aanvragen om herinvesteringspremies voor lange films en creatiedocumentaires van een duur gelijk of hoger dan zestig minuten gaan, op straffe van onontvankelijkheid, samen met :

- 1° de gedagtekende, ondertekende en echt verklaarde jaarlijkse borderellen, per bioscoop en erkende vertoningsplaats betreffende de uitbating van een lange film waarvoor de premie wordt aangevraagd;
- 2° twee exemplaren van een samenvattende lijst opgesteld op basis van de borderellen hierboven en met, per bioscoop en vertoningsplaats, het aantal bezoekers.
- 3° voor de verhogingen bedoeld bij artikel 49 § 2 van het decreet van 10 november 2011 betreffende de ondersteuning van de filmsector en de audiovisuele creatie, hierna “het decreet” :
 - een exemplaar van de contracten inzake vertoning op televisie, VOD of DVD-editie, of een kijkcijferattest;
 - een exemplaar van de selectiebrieven in festivals.”;

4° paragraaf 3 wordt vervangen door hetgeen volgt :

“§ 3. De aanvragen om herinvesteringspremies voor korte films en creatiedocumentaires van een duur korter dan zestig minuten gaan, op straffe van onontvankelijkheid, samen met de volgende documenten ter staving van de inachtneming van twee van de drie criteria bepaald bij artikel 6 :

- 1° desgevallend, de gedagtekende, ondertekende en echt verklaarde jaarlijkse borderellen, per bioscoop en erkende vertoningsplaats betreffende de uitbating van het audiovisuele werk waarvoor de premie wordt aangevraagd alsook twee exemplaren van een samenvattende lijst opgesteld op basis van de borderellen waarvan sprake;
- 2° desgevallend, één exemplaar van de contracten inzake vertoning op de televisie, VOD of DVD-editie, of een kijkcijferattest;
- 3° desgevallend, een exemplaar van de brieven voor selectie in festivals.”;

5° paragraaf 4 wordt vervangen door hetgeen volgt :

“§ 4. De borderellen bedoeld bij de paragrafen 3 en 4 worden opgesteld volgens het model als bijlage 8.”.

Art. 7. In artikel 6 van hetzelfde decreet worden de volgende wijzigingen aangebracht :

- 1° de woorden “om een herinvesteringspremie voor korte films te kunnen genieten, moet het audiovisueel werk” worden vervangen door de woorden “om een herinvesteringspremie voor korte films en creatiedocumentaires van een duur korter dan zestig minuten te kunnen genieten, moet het audiovisueel werk”;
- 2° bij punt 1°, worden de woorden “in minimum twee bioscoopzalen” vervangen door de woorden “in minimum twee bioscoopzalen of erkende vertoningsplaatsen”;
- 3° bij punt 2°, wordt het woord “Internet” vervangen door het woord “VOD”;
- 4° het punt 2° wordt aangevuld met de woorden “of met een totaal minimum van 50.000 kijkers”;
- 5° het punt 3° wordt aangevuld met de volgende woorden “De festivals moeten ten laatste het jaar waarvoor de premie wordt aangevraagd, plaatsvinden”.

Art. 8. Na artikel 6 van hetzelfde besluit wordt een artikel 6/1 ingevoegd, luidend als volgt :

“Art. 6/1. Om de verhoging bedoeld bij artikel 49, § 2, van het decreet te krijgen moet één van de volgende voorwaarden vervuld worden :

- a) verkocht te zijn geweest voor een totaal minimumbedrag van 50 euro per minuut bij uitgevers van televisiediensten, VOD en/of DVD, waarvan de dekking minstens landelijk is of met een totaal minimum van 50.000 kijkers;
- b) geselecteerd te zijn geweest :
 - ofwel minimum in twee festivals opgenomen op de lijst als bijlage 4;
 - ofwel minimum in één festival opgenomen op de lijst als bijlage 4, en in officiële competitie in minimum negen andere festivals als deze opgenomen op de lijst als bijlage 4;

ofwel in officiële competitie in minimum tien andere festivals als deze opgenomen op de lijst als bijlage 4.

De festivals moeten ten laatste het jaar waarvoor de premie aangevraagd wordt, georganiseerd worden.”.

Art. 9. In artikel 8, paragraaf 1, van hetzelfde besluit, worden de volgende wijzigingen aangebracht :

- 1° de woorden “en/of” worden geschrapt;

- 2° de woorden “de producent en/of de verdeler” worden vervangen door de woorden “de producent, de verdeler, de auteur-regisseur en/of de scenarist”;
- 3° het eerste lid wordt aangevuld met de zin “Voor de scenarist, wordt een verklaring op erewoord van verbintenis tot het schrijven van een welbepaald project bij deze aangifte van schuldvordering gevoegd”.

Art. 10. In artikel 8/1 van hetzelfde besluit, ingevoegd bij het besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap van 21 november 2013, worden de volgende wijzigingen aangebracht :

- 1° het punt 1° wordt geschrapt;
- 2° de woorden “voor de herinvesteringspremies voor korte films,” worden geschrapt;
- 3° na de woorden “uiterlijk vier maanden na” worden de woorden “het geschieden van de eerste van de volgende gebeurtenissen”;
- 4° de woorden “in een bioscoopzaal gelegen op” worden vervangen door de woorden “in een bioscoopzaal of een erkende vertoningsplaats gelegen op”.

Art. 11. In artikel 10 van hetzelfde besluit worden de woorden “voor de Audiovisuele Sector” vervangen door de woorden “voor de filmsector”.

Art. 12. In het opschrift van bijlage 1 bij ditzelfde besluit, vervangen door het besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap van 21 november 2013, worden de woorden “audiovisueel fictiewerk” vervangen door de woorden “ficties”.

Art. 13. In het opschrift van bijlage 2 bij ditzelfde besluit, vervangen door het besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap van 21 november 2013, worden de woorden “audiovisueel animatiewerk” vervangen door de woorden “ficties”.

Art. 14. In het opschrift van bijlage 3 bij ditzelfde besluit, vervangen door het besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap van 21 november 2013, worden de woorden “audiovisueel documentair werk” vervangen door de woorden “creatiedocumentaire”.

Art. 15. In de bijlagen 1, 2 en 3 van hetzelfde besluit, worden telkens de volgende wijzigingen aangebracht :

- 1° de woorden “coëfficiënt O” worden vervangen door de woorden “fictieve prijs 0 euro/bioscoopkaartje”;
- 2° de woorden “coëfficiënt O,5” worden vervangen door de woorden “fictieve prijs 1 euro/bioscoopkaartje”;
- 3° de woorden “coëfficiënt 1” worden vervangen door de woorden “fictieve prijs 2 euro/bioscoopkaartje”;
- 4° de woorden “coëfficiënt 1,5” worden vervangen door de woorden “fictieve prijs 3 euro/bioscoopkaartje”;

Art. 16. In hetzelfde besluit, wordt bijlage 4 vervangen door de bijlage 1 gevoegd bij dit besluit.

Art. 17. In hetzelfde besluit, wordt bijlage 5 vervangen door de bijlage 2 gevoegd bij dit besluit.

Art. 18. In hetzelfde besluit, wordt bijlage 6 vervangen door de bijlage 3 gevoegd bij dit besluit.

Art. 19. In hetzelfde besluit, wordt bijlage 7 vervangen door de bijlage 4 gevoegd bij dit besluit.

Art. 20. In hetzelfde besluit, wordt bijlage 8 vervangen door de bijlage 5 gevoegd bij dit besluit.

Art. 21. De Minister bevoegd voor de filmsector wordt belast met de uitvoering van dit besluit.

Brussel, 17 mei 2017.

De Minister-President,
R. DEMOTTE

De Vice-President en Minister van Cultuur en Kind,
A. GREOLI